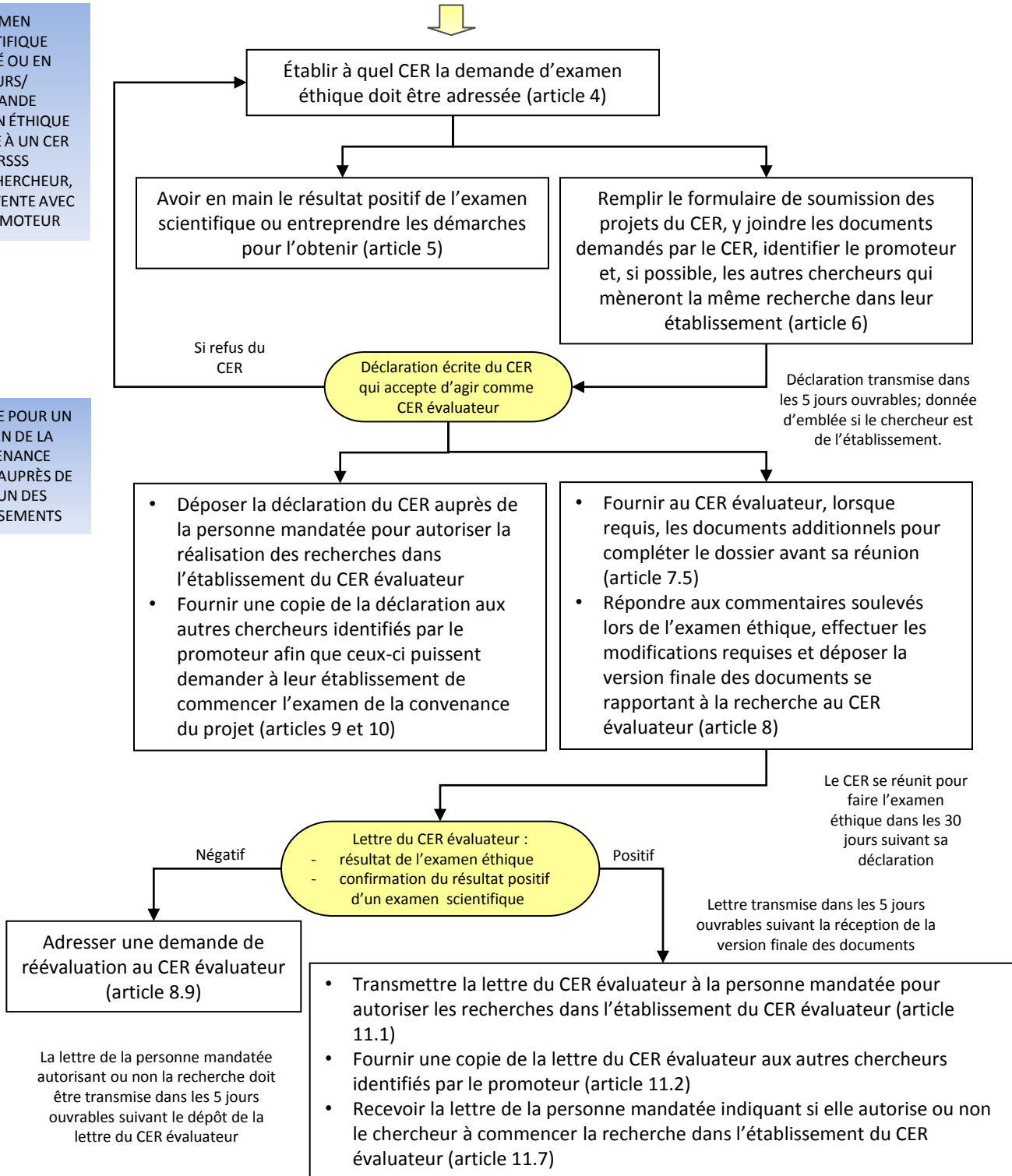


# Rôle et responsabilités du chercheur qui agit avec un promoteur – page 1 de 2

**Nouveau projet de recherche mené avec un promoteur qui agit avec un chercheur différent dans chacun des établissements du RSSS qui y participent**

EXAMEN SCIENTIFIQUE RÉALISÉ OU EN COURS/ DEMANDE D'EXAMEN ÉTHIQUE ADRESSÉE À UN CER DU RSSS PAR UN CHERCHEUR, APRÈS ENTENTE AVEC UN PROMOTEUR

DEMANDE POUR UN EXAMEN DE LA CONVENANCE DÉPOSÉE AUPRÈS DE CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS



# Rôle et responsabilités du chercheur qui agit avec un promoteur – page 2 de 2

SUIVI  
ÉTHIQUE  
CONTINU

Pendant la réalisation du projet (article 12) :

- Fournir au CER évaluateur les notifications requises pour le suivi éthique continu lorsqu'elles touchent l'ensemble du projet ou l'établissement du CER évaluateur (article 12.2)
- Déposer un rapport annuel qui donne l'état de la recherche dans l'établissement du CER évaluateur
- Transmettre à la personne qui a autorisé la recherche dans l'établissement du CER évaluateur toute information pertinente